

Les moulins du Jura continuent leur combat sur les droits d'eau

Lors de l'assemblée générale de l'association des moulins du Jura du samedi 25 mars, le président Jean-Paul Duchemin a rappelé l'importance de poursuivre le combat pour la défense des moulins et l'obtention des droits d'eau.

Au cours de l'assemblée générale de l'association des moulins du Jura, qui s'est tenue à Lons ce samedi 25 mars, le président Jean-Paul Duchemin a rappelé les missions de l'association et l'importance de poursuivre le combat pour la défense des moulins et l'obtention des droits d'eau.

« Notre objectif est de poursuivre la production de petite hydroélectricité et la valorisation de nos moulins à eau du Jura qui sont menacées par certaines lois. » En effet, le projet de loi Climat et Résilience prévoyait dans le cadre de la politique nationale de renaturation des cours d'eau et du franchissement des ouvrages par les poissons migrateurs « le rétablissement des



Le président Jean-Paul Duchemin a présenté le rapport d'activité devant les adhérents de l'association des moulins du Jura. Photo Progrès/Roger REY

continuités écologiques sur l'ensemble des cours d'eau classés ». Ce qui signifiait la destruction des seuils des moulins, donc la fin des petits moulins hydrauliques. « Mais nos parlementaires ont adopté en 2021 un amendement devenu l'article 49 qui interdit la destruction des ouvrages de retenues des moulins à eau dans le cadre des obligations de continuité écologique, continue le président. En 2022, nous avons déposé 5 amendements à Bruxelles sur la loi d'accélération des

énergies renouvelables. Ils n'ont pas été retenus. Il faut donc poursuivre nos actions et s'attaquer aux pollueurs de nos cours d'eau ».

Un potentiel de 4 à 6 milliards de kWh

En effet, cette énergie non polluante, la petite hydroélectricité, celle des moulins représente un potentiel de développement d'énergie renouvelable non négligeable évalué à 4 à 6 TWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle, hors

chauffage, d'un million de foyers. Le problème de la reconnaissance des droits d'eau a également été évoqué car l'État demande qu'un débit minimum soit préservé dans les rivières et des contrôles susceptibles de sanctions peuvent être effectués.

En 2023, l'association participera en juin à la fête des moulins qui fêtera son 25^e anniversaire et organisera une sortie au moulin de Lescheux dans l'Ain. Le président a lancé un appel à tous les propriétaires de moulins du Jura : « Prenez contact avec nous, afin que l'on puisse vous informer de vos droits. Il ne faut pas accepter le renoncement à vos droits d'eau ou toute autre modification d'ouvrages afin de participer à l'effort de production d'énergie renouvelable, la seule énergie qui émet zéro CO2 ».

**De notre correspondant
Roger REY**

Contact : Tél. : 03.84.42.84.28
Mail : ducheminjp@wanadoo.fr